



## **Obligations 4– 6 ou 8 ans**

émises par la Coopérative Citoyenne **Vent d'ENFAN SC**  
Réservées aux coopérateurs inscrits au 31 août 2021

### ***Fiche d'informations obligation***

#### **1. Nature de l'investissement**

En achetant ce produit d'investissement, qui est une obligation, l'investisseur prête de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital investi à l'échéance finale et à payer un coupon annuel. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur, l'investisseur risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre le capital investi.

Émetteur :	Coopérative Vent d'ENFAN SC
Destinataire de l'offre :	Cette offre d'obligation est destinée exclusivement aux coopérateurs majeurs, existants, détenteurs d'actions de classe A ou d'actions de classe B et inscrits au registre des coopérateurs à la date du 31 août 2021.
Montant des coupures :	5.000 euros
Durée :	4 ans (20 coupures) — 6 ans (40 coupures) ou 8 ans (40 coupures)
Prix d'émission :	100 %
Période de souscription	Entre le 6 septembre 2021 et le 6 octobre 2021
Date d'émission et de paiement :	7 octobre 2021
Date d'échéance :	6 octobre 2025 pour obligation 4 ans 6 octobre 2027 pour obligation 6 ans 6 octobre 2029 pour obligation 8 ans
Droit au remboursement à 100 % du capital investi à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement.	

#### **2. Politique d'investissement**

Possibilité de remboursement anticipé	L'émetteur se réserve le droit de racheter tout ou partie des obligations sans préjudice des dispositions légales applicables. Les obligations ainsi rachetées par l'émetteur avant leur date de remboursement final seront remboursées à leur valeur nominale majorée des intérêts dus jusqu'à la date de ce remboursement
---------------------------------------	---

	anticipé.
Coupon	3 % par an, payé par l'émetteur tous les ans le 6 novembre, et ce pour la première fois le 6 novembre 2022
Rendement actuariel brut (avant précompte mobilier)	3,00 %
Rendement actuariel net (après précompte mobilier)	2,10 %
Statuts des obligations :	Aucune subordination juridique ou de fait

### 3. Description et but de l'offre

Montant minimum de l'offre :	aucun
Montant maximum de l'offre :	500 000 €
Affectation du produit par l'émetteur :	La contribution des souscripteurs financera l'investissement de la Coopérative Vent d'ENFAN dans la société de gestion (CondrÉole) du parc éolien d'Engis. La quote-part relative à Vent d'ENFAN est prévue à hauteur de 20 %. La Coopérative Vent d'ENFAN accordera un prêt subordonné à CondrÉole d'un montant de 500 000 €. Les intérêts payés par CondrÉole permettront de financer le paiement des intérêts aux détenteurs d'obligations.
Remboursement de l'obligation :	Sur fonds propres via le paiement des intérêts par CondrÉole, comme mentionné ci-dessus
Allocation en cas de sursouscription	Nous ne prévoyons pas de sursouscription, car nous enregistrons les demandes au fur et à mesure des arrivées et ne dépasserons pas les nombres prévus : 20 coupures à 4 ans, 40 coupures à 6 ans et 40 coupures à 8 ans. Les demandes excédentaires seront enregistrées pour un éventuel appel ultérieur.

### 4. Description et chiffres clés de l'émetteur

Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)
<p>La société Coopérative a été créée en janvier 2021. Ses statuts sont disponibles sur le site <a href="http://ventdenfan.be">ventdenfan.be</a>.</p> <p>La Société poursuit la finalité coopérative de développement du secteur des énergies renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (U.R.E.) et entend promouvoir les valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Impliquer les citoyens dans le développement des énergies renouvelables de manière à assurer un contrôle démocratique sur la production et la fourniture d'énergie, en particulier en participant à la gestion et à l'exploitation de celles-ci au niveau local.</li> <li>– Réaliser des investissements à long terme dans le Domaine des énergies renouvelables et dans l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie.</li> <li>– Promouvoir le recours aux énergies renouvelables et une utilisation rationnelle et responsable de celles-ci, ainsi que plus généralement les économies d'énergie.</li> </ul>

– Inciter ses associé(e)s à opter pour des solutions individuelles de production et de consommation durables d'énergie.

La société est agréée comme entreprise sociale et cherche à favoriser la participation citoyenne dans des projets locaux, démocratiques et éducatifs. Plus généralement, la société veut favoriser le développement économique local par la création d'emplois dans le développement durable. La société n'est pas vouée principalement à l'enrichissement de ses associés, lesquels ne recherchent qu'un bénéfice patrimonial limité. Que ce soit dans l'exercice de ses activités propres ou le choix et la gestion de ses participations financières, la société cherche donc à générer de manière équilibrée des profits économiques pour ses membres et des bénéfices environnementaux et sociaux.

Chiffres clés de l'émetteur : Coopérative créée en janvier 2021

		Année 2020 (en €)
Bilan	Capitaux propres	Sans objet
	Endettement	Sans objet
Compte de résultat	Chiffre d'affaires	Sans objet
	Total des charges	Sans objet
	Amortissements	Sans objet
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	Sans objet

## 5. Durée

Durée de l'investissement :	4 ans — 6 ans — 8 ans
Possibilité de remboursement anticipé :	Oui, voir point 2.
Possibilité de sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur :	La Coopérative Vent d'ENFAN ne s'engage pas à racheter le produit d'investissement.

## 6. Risques de l'investissement

<p>Risque de crédit :</p> <p><i>Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers.</i></p> <p>En règle générale, on considère qu'une entreprise est solvable dès lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.</p>	<p>La Coopérative a été créée en janvier 2021 ; au moment de la rédaction de ce document, le ratio de solvabilité est de 100 %.</p> <p>Après 5 ans de fonctionnement, les fonds propres de la Coopérative devraient être de 30 %.</p>
--	---

<p>Risque de liquidité : Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.</p>	<p>Le ratio de liquidité n'est pas significatif au moment de la rédaction de ce document, la Coopérative ayant été créée en janvier 2021.</p> <p>Après 5 ans, nous visons un ratio de liquidité de 110 %</p>
<p>Risque de second rang :</p>	<p>Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs et généraux qui viennent en second rang après tous les créanciers privilégiés et disposant de garantie.</p>
<p>Risque de remboursement anticipé :</p>	<p>Voir point 2</p>
<p>Risques principaux propres à l'émetteur — gouvernance :</p>	<p>Le CA de la Coopérative est composé, actuellement des 8 fondateurs, tous bénévoles, provenant d'horizons variés et bénéficiant d'expertises complémentaires dont la gestion d'entreprises. L'assemblée générale est souveraine : un coopérateur/une voix. Nous nous répartissons les tâches en veillant à ce que chacune d'elles soit partagée entre au moins 2 membres du Conseil d'Administration.</p> <p>Risque de mésentente au niveau de la gestion de CondrÉole, société de gestion du parc, et dont la Coopérative est actionnaire au niveau de 20 %. À noter qu'aucun actionnaire n'est majoritaire. Le CA de CondrÉole sera composé de 3 administrateurs, dont 1 désigné par la Coopérative.</p>
<p>Risques principaux propres à l'émetteur — opérationnels et commerciaux :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le permis unique (construire et exploiter le parc éolien) étant toujours soumis à 3 recours au Conseil d'État, risque que la décision du Conseil d'État nous empêche d'exploiter le parc d'éoliennes en tout ou en partie et donc pas de génération de chiffre d'affaires, mais nous avons contracté une assurance qui couvre les investissements et la perte de chiffre d'affaires sur 4 ans.</li> <li>– Retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité entraînant un retard au démarrage des installations et donc de la génération d'un chiffre d'affaires</li> <li>– Aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (absence de vent) durant une longue période.</li> <li>– Fluctuation des prix de vente de l'électricité et des certificats verts impactant la rentabilité de la société d'exploitation. Les certificats verts sont attribués en fonction de la production d'électricité, mais leur prix est lié aux conditions du marché.</li> </ul>

	– Catastrophes naturelles, telles que les inondations, les tremblements de terre et/ou d'autres phénomènes naturels susceptibles d'endommager les éoliennes ou d'autres installations du projet ou de temporairement perturber leur fonctionnement, pouvant avoir un impact négatif sur les activités et les résultats financiers
Risques principaux propres à l'émetteur — liés aux subventions :	Une crise économique très grave, obligeant les pouvoirs publics régionaux à revoir la valorisation des Certificats verts octroyés
Risques principaux propres à l'émetteur — autres :	Insuffisance des fonds récoltés entraînant une diminution du pourcentage dans la participation dans le projet éolien d'Engis et donc la génération d'un chiffre d'affaires moindre.
Date prévue du break-even	Dès la 4e année.

Veillez consulter le plan financier de l'émetteur pour plus d'informations.

## 7. Frais

Aucun.

## 8. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	30 % sur les revenus de ce produit d'investissement
Autres :	Non...

## 9. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Vent d'ENFAN, [Petit Bioleux, 24 à 4122 NEUPRÉ](#)

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : [contact@mediationconsommateur.be](mailto:contact@mediationconsommateur.be)).

Cette fiche d'information est établie à la date du 4/09/2021 par :  
 La Coopérative Vent d'ENFAN, agréée comme entreprise sociale, ayant son siège à 4122 NEUPRÉ, Petit Bioleux, 24  
 Numéro d'entreprise : 0762.650.127  
 Site internet : [www.ventdenfan.be](http://www.ventdenfan.be)  
 Adresse mail : [info@ventdenfan.be](mailto:info@ventdenfan.be)